

2016 DPA 59 : École Maternelle 45, rue de Picpus (12e) - mise en polyvalence - dépôt des autorisations administratives.

Projet de délibération

Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

Initiée par le déménagement du conservatoire municipal du 12^e Paul Dukas dans le quartier Charolais-Rotonde, l'opération doit permettre de répondre aux besoins scolaires croissants du quartier et à l'augmentation des effectifs scolaires.

La réhabilitation de la caserne de Reuilly devrait permettre la création d'environ 570 logements dont 432 logements familiaux, livrés en 2019 et 2020. Selon cette programmation, les logements créés devraient générer un besoin scolaire de l'ordre de 6 équivalents classes à horizon 2023-24 (2 équivalents classes dès la rentrée 2019 puis 2 équivalents classes supplémentaires à la rentrée 2020).

Le programme de l'opération prévoit le maintien de l'école maternelle à 6 classes et la création d'une école élémentaire de 6 classes afin de créer une école polyvalente de 12 classes.

La totalité des surfaces hors œuvre restructurées représente 1600 m².

Le programme de l'opération comprend de ce fait :

- le maintien de l'école maternelle existante de 6 classes.
- la création d'une section élémentaire de 6 classes comprenant : 6 classes et 1 salle d'enseignement spécialisé, un réfectoire, un préau, une salle atelier dessin-musique, une bibliothèque.
- la création de locaux communs (centre de loisirs et ARE, vestiaires du personnel et sanitaires)
- la modification des espaces extérieures pour la création de deux cours de récréation séparés.

Le montant des travaux s'élève à 1 272 000 € HT pour un coût global de l'opération estimé à 2 010 000 €, en valeur finale estimée hors avance.

Les travaux se dérouleront en 2018 et 2019.

Le mode de dévolution du marché de travaux sera arrêté définitivement au cours des études de maîtrise d'œuvre. Pour garantir la cohérence des interventions et mieux maîtriser les délais, la stratégie achat travaux s'oriente vers une dévolution en entreprise générale ou en macro-lots.

Par ailleurs, la délivrance d'autorisations administratives préalables à l'exécution des travaux est nécessaire pour cette opération.

J'ai donc l'honneur de demander à votre Assemblée de m'autoriser à déposer les demandes d'autorisations administratives concourant à l'opération de mise en polyvalence de l'école maternelle située 45, rue Picpus (12^e).

Je vous prie Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2016 DPA 59 : École Maternelle 45, rue de Picpus (12e) - mise en polyvalence - dépôt des autorisations administratives.

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R.420-1 et suivants ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 12^e arrondissement en sa séance du 2016 ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le dépôt des demandes d'autorisations administratives de l'opération de mise en polyvalence de l'école maternelle située 45, rue Picpus (12^e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD au nom de la 4^{ème} Commission.

Délibère

Article 1 – Madame la Maire est autorisée à déposer les demandes d'autorisations administratives concourant à l'opération de mise en polyvalence de l'école maternelle 45 rue de Picpus, Paris 12^{ème} ;